

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

⇒ Liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier administratif

État civil :

- Carte d'identité (copie).
- Livret de famille (copie).
- Copie Attestation Sécurité Sociale (**original à fournir à l'admission**)
- Copie carte de mutuelle (**original à fournir à l'admission**)
- Copie du jugement de protection juridique s'il y a lieu.
- 2 photos d'identité

Ressources :

- Copie des bulletins de pensions (documents utilisés pour la déclaration d'impôts).
- Copie des 3 derniers relevés bancaires faisant apparaître le versement des pensions (uniquement pour les bénéficiaires de l'aide sociale).
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- Copie décision d'attribution d'aide sociale ou attestation dépôt de demande de dossier d'aide sociale.
- Copie décision d'attribution d'APA à domicile.
- Copie de demande ou d'attribution d'APL.

Lors de l'admission :

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- La carte vitale.
- Les dispositions particulières (dons d'organes, dons de corps...)
- Les dispositions prises en cas d'obsèques.
- La dernière ordonnance médicale.

ADMISSION

⇒ Liste des pièces à fournir lors de l'ADMISSION :

- L'original de l'attestation de sécurité sociale,
- L'original de la carte vitale,
- L'original de la mutuelle (avec justificatif de paiement),
- Copie de l'attestation assurance responsabilité civile à l'adresse du centre désigné ci-dessus (avec justificatif de paiement).